



MAIRIE DE NANTERRE

Patrick JARRY
Maire de Nanterre
Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine
REF: PJ/FF

**A l'attention du collectif d'amicales
et d'habitant-e-s des Tours Aillaud**

Nanterre, le 23 septembre 2017

Mesdames, Messieurs, *Chers Amicals*

Par un courrier du 26 juillet dernier, vous m'avez interpellé, ainsi que Madame Marie-Claude Garel et Monsieur Christian Dupuy, sur la participation des habitants et représentants des amicales des locataires des Tours Aillaud aux processus de sélection des lauréats des deux concours que nous avons lancé sur ce secteur : celui du Programme d'Investissement d'Avenir, et l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le devenir des Tours Nuage.

Vous connaissez l'importance que la Ville attache à la concertation avec les habitants, qui constitue un fil directeur pour notre action. Bien entendu, ce principe s'appliquera aux décisions qui seront prises pour l'avenir des Tours Aillaud, que je considère comme l'un des enjeux majeurs pour l'évolution de la ville. Ce secteur concentre aujourd'hui les difficultés, et cristallise le sentiment d'abandon de certains habitants. Nous voulons réussir sa transformation, et nous sommes convaincus que nous n'y parviendrons qu'à condition de construire ce projet avec les habitants.

C'est dans cet esprit que nous avons organisé deux rencontres avec les amicales et associations des Tours Aillaud – et ce, aussitôt qu'il a été question de transformer ce secteur. Ces rencontres ont représenté une première étape du processus de concertation que nous avons l'intention d'animer tout au long des années à venir.

Certains des aspects de ce processus ont d'ores et déjà été définis. Ainsi, lors de notre rencontre de juin dernier, nous nous étions engagés à ce que des habitants participent au comité scientifique de l'AMI, dont l'avis sera pris en compte pour le choix des équipes lauréates. Depuis, les trois représentants que vous avez désignés entre-temps siègent à ce comité.

Par ailleurs, comme vous le savez, nous tenons autant que possible à ce que des habitants des secteurs concernés par les opérations d'aménagement participent à leur jury. La Ville a donc examiné avec ses partenaires, l'Office Municipal d'HLM et Hauts-de-Seine Habitat, la possibilité d'inclure des habitants dans la composition des jurys du PIA et de l'AMI.

Le concours relatif au PIA, organisé par Hauts-de-Seine Habitat le 22 septembre dernier, est soumis au Code des marchés publics qui définit précisément la composition des jurys de concours. Il n'a donc pas été possible d'en modifier la composition, sous peine de fragiliser l'ensemble de la démarche. Toutefois, les représentants des locataires élus aux conseils d'administration de chacun des offices assurent une représentativité minimale des locataires dans cette instance.

La sélection du lauréat de l'AMI en revanche, organisée par la Ville, n'est pas soumise aux mêmes contraintes. Aussi, pour la 1^{ère} réunion du jury prévue le mardi 3 octobre prochain, nous souhaitons procéder comme nous le faisons pour l'ensemble des jurys organisés par la Ville, dans tous les quartiers ; c'est-à-dire, en incluant deux habitants dans les membres votants – afin de bénéficier de leur point de vue « d'experts-usagers », pratiquants au quotidien du secteur concerné par ce concours.

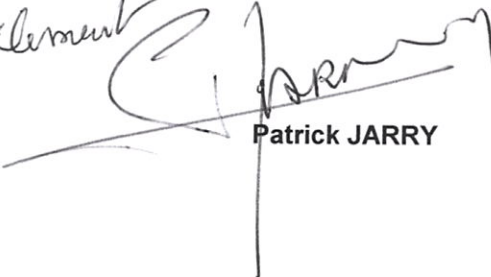
Pour assurer une diversité de point de vue, nous proposons que l'un de ces habitants soit issu des amicales des locataires des Tours Aillaud, et l'autre des associations du secteur. Je vous invite à donner les noms des personnes désignées à Madame Sabrina Mahi, chef de projet du quartier du Parc, à l'adresse suivante : sabrina.mahi@mairie-nanterre.fr.

Enfin, nous souhaitons associer les habitants plus largement encore, et sur le long terme, au choix des projets et à leur évolution. Dans le courant du mois d'octobre, une nouvelle rencontre vous sera proposée afin de vous présenter les résultats du travail mené par l'équipe Castro sur le projet urbain global. Un conseil de quartier sera également rapidement organisé, afin de présenter aux habitants du quartier le projet sélectionné à l'issue du concours du PIA et les résultats du 1^{er} tour du jury de l'AMI.

Ces deux temps de rencontre, dont les dates vous seront communiquées très bientôt, seront l'occasion de vous soumettre des propositions concrètes sur la manière dont les habitants participeront, dans les mois et les années qui viennent, à l'évolution du projet – et particulièrement à la 2nde phase de l'AMI, qui définira avec précision la nature et l'ampleur des mutations à venir.

J'espère que ces propositions vous convaincront de notre volonté de tenir compte de la voix des habitants, non seulement des Tours Aillaud, mais de l'ensemble du quartier du Parc Sud, pour définir et porter ce projet qui vise à rendre au secteur Aillaud toute sa qualité et son attractivité.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées,

Bien Cordialement

Patrick JARRY